



Intégrer la dégradation de l'environnement dans la politique de santé publique

06/03/2009 12:28

Analyser par [Victor Roux-Goeken](#)

Comment intégrer les facteurs environnementaux dans une politique de santé? C'est la question à laquelle s'est attelé le Centre d'analyse stratégique (CAS). Il consacre sa note de veille du jeudi 5 mars à la santé humaine et à l'environnement en France, alors que la publication du second Plan national santé environnement (PNSE II, 2009-2013) est imminente.

«La prise en compte des facteurs de risques liés à l'environnement dans la politique de santé demeure (...) encore partielle, constate le CAS. L'entrée par les différents types de risque environnementaux (eau, pesticides, nanotechnologies, bruit, etc.) reste le mode le plus courant de traitement de cette problématique».

L'approche «intégrée» est d'autant plus nécessaire que 14% des maladies dans les pays de l'OCDE à revenus élevés ont pour cause l'environnement, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), citée dans la note de veille. Autres constats: l'occurrence de pathologies déterminées par l'environnement est en hausse ; les inégalités sociales et environnementales sont cumulées (Outre-mer, Nord-Pas de Calais, Seine-Saint-Denis); le coût de l'inaction est supérieur à celui de la mise en œuvre de politiques de prévention.

Les obstacles sont nombreux, selon le CAS: la difficulté à établir une corrélation entre exposition à un environnement dégradé et un état de santé insatisfaisant en raison de la multiplicité des facteurs et du décalage temporel entre exposition au risque et traduction sanitaire. Malgré des progrès, la veille en santé environnementale demeure insuffisamment organisée.

Surtout, «le traitement des problèmes de santé environnementale suppose d'adopter une approche collective, en termes de santé des populations», quand la médecine est de plus en plus individualisée.

Pour renverser la tendance, le CAS se base sur des propositions du Grenelle et du futur PNSE II –meilleure veille, éducation à la santé environnementale– et préconise une «conception renouvelée des métiers des professionnels de santé». Qui pourrait être calquée sur les dispositifs existants pour la santé animale, qui vise à surveiller l'état de santé de populations nombreuses et à réagir rapidement en cas de problème sanitaire. Le CAS souhaite le renforcement du rôle de collecte des données et de surveillance des maladies assuré par les médecins, notamment généralistes.